

L'ETHOS DE CONCILIATION ET L'AGENCY FEMININE CHEZ MARIAMA BA ET REGINA YAOU : ETUDE DES STRATEGIES DISCURSIVES FEMININES

Ahou Bilé Viviane épouse Kouassi

*Doctorante en Lettres Modernes, option Grammaire-Linguistique
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)
Mail : vivianeBILE4@gmail.com*

Résumé

L'étude analyse des exemples de prises de parole dans des espaces familiaux et communautaires, mettant en scène des techniques discursives où les femmes, tout en respectant les normes culturelles et les attentes sociales, négocient leur rôle et leur autorité. L'ethos de conciliation qui permet à celles-ci d'affirmer leur agency dans un contexte dominé par les valeurs patriarcales est au cœur des pratiques langagières des personnages féminins dans les écrits de Mariama Bâ et Régina Yaou. Comme stratégie discursive, la posture conciliante observe une certaine conformité et se manifeste à travers des tactiques telles que l'appel à la médiation, la recherche de compromis et la valorisation des relations interpersonnelles qui permettent aux femmes de maintenir l'harmonie tout en faisant prévaloir leurs intérêts et points de vue. L'ethos féminisé apparaît ainsi comme un mécanisme subtile d'influence et de négociation de pouvoir.

Mots clés : *Agency féminine, pragmatique, ethos de conciliation, argumentation dans le discours, identité féminine.*

Abstract

This study analyzes examples of speech acts occurring within family and community settings, highlighting discursive techniques through which women, while respecting cultural norms and social expectations, negotiate their roles and authority. The ethos of conciliation, which enables them to assert their agency in a context dominated by patriarchal values, lies at the heart of the linguistic practices of female characters in the writings of Mariama Bâ and Régina Yaou. As a discursive strategy, this conciliatory stance exhibits a degree of conformity and manifests itself through tactics such as appeals to mediation, the search for compromise, and the valorization of interpersonal relationships. These tactics allow women to

preserve social harmony while advancing their interests and viewpoints. The feminized ethos thus emerges as a subtle mechanism of influence and power negotiation.

Keywords: *Female agency, pragmatics, ethos of conciliation, argumentation in discourse, female identity.*

Introduction

Dans les sociétés africaines contemporaines, les transformations sociales, culturelles et politiques s'accompagnent d'une reconfiguration progressive des rapports de genre et des formes d'expression de la subjectivité féminine. Loin de se réduire à une position subalterne face aux structures patriarcales, les femmes africaines développent des stratégies d'action et de négociation leur permettant d'influencer leur environnement social et discursif. Cette capacité d'intervention est généralement conceptualisée dans les sciences sociales par la notion d'agency, entendue comme la faculté des acteurs sociaux à agir sur les structures qui encadrent leur existence. Selon Anthony Giddens, l'agency renvoie à « la capacité qu'ont les individus d'agir autrement ; cela signifie que l'acteur aurait pu agir différemment » et implique ainsi « l'intervention d'un acteur dans le cours des événements du monde. » (Antony Giddens :14-15) Appliquée aux études de genre en Afrique, cette notion permet de dépasser une lecture strictement victimisante de la condition féminine pour mettre en évidence les formes d'autonomie et de pouvoir d'action développées par les femmes dans leurs pratiques sociales et discursives.

Dans le champ de l'analyse du discours, ces dynamiques peuvent être appréhendées à travers la notion d'ethos discursif, c'est-à-dire la représentation de soi que l'énonciateur (locutrice) élabore dans son discours afin d'orienter l'interprétation de l'énoncé et d'obtenir l'adhésion de l'interlocuteur. Selon Amossy, l'ethos discursif est « l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour contribuer à l'efficacité de son

dire » (Amossy : P.71). L'ethos peut ainsi devenir un instrument stratégique de positionnement social, notamment dans les discours féminins où il contribue à légitimer la parole et l'autorité des locutrices. Dans le contexte africain, l'une des formes particulièrement significatives de cette construction énonciative est l'ethos de conciliation, caractérisé par la recherche de l'harmonie sociale, la médiation des conflits et la valorisation des responsabilités familiales et communautaires.

La littérature féminine africaine à travers les productions romanesques de Mariama Bâ et Régina Yaou offre quelques exemples de cette posture discursive. Chez ces auteures, en effet, les femmes jouent un rôle central dans la gestion morale et sociale de la famille. Cette responsabilité sociale contribue à fonder une légitimité langagière permettant aux femmes d'être médiatrices et des actrices dans les relations familiales et communautaires. L'accent est de ce fait mis sur les mécanismes énonciatifs par lesquels les personnages féminins construisent leur pouvoir d'action dans l'échange verbal. Les écrits de ces auteures offrent un terrain fécond pour analyser la manière dont les femmes mobilisent le langage comme instrument de négociation sociale.

Cet article se propose d'examiner les relations entre l'ethos de conciliation et l'agency féminine africaine à travers l'étude des stratégies discursives féminines. L'objectif est de montrer comment les femmes mobilisent des formes discursives de médiation, d'atténuation et de négociation afin d'affirmer leur pouvoir d'action tout en s'inscrivant dans les cadres normatifs de leurs sociétés. En articulant les apports de la posture de l'action des études féministes africaines et de l'analyse pragmatique, cette réflexion vise ainsi à mettre en lumière la manière dont les stratégies discursives de conciliation constituent un vecteur privilégié de l'expression de l'agency féminine dans les contextes africains.

Cet article pose le problème des personnages féminins dans les œuvres de Mariama Bâ et de Régina Yaou qui développent des stratégies discursives fondées sur la conciliation plutôt que sur l'affrontement direct. Ce postulat implique la question centrale articulée de la manière suivante : Comment les femmes africaines mobilisent-elles l'ethos de conciliation comme stratégie discursive pour exprimer leur agency ? Autrement dit, comment l'ethos de conciliation construit par les figures féminines chez Mariama Bâ et Régina Yaou participe-t-il à l'expression d'une agency féminine dans le discours ?

Cette réflexion peut être prolongée par des questions secondaires : Quels procédés énonciatifs et argumentatifs permettent de construire cet ethos conciliateur ? Comment les personnages féminins articulent-ils soumission apparente et affirmation de soi dans leurs interactions discursives ? Ces interrogations soulèvent deux hypothèses : Les femmes développent des stratégies discursives de négociation et de médiation qui leur permettent d'exercer un pouvoir d'action tout en respectant certaines normes sociales. Le faisant, elles construisent une image de soi pacificatrice leur permettant d'influencer l'interlocuteur, de préserver leur légitimité sociale et d'exercer un pouvoir discursif dans un contexte contraignant.

Cette étude s'inscrit dans une approche fondée sur la pragmatique comme le langage en action et l'argumentation dans l'énonciation féminine. Ces deux perspectives permettent d'examiner la manière dont les personnages féminins de Mariama Bâ et de Régina Yaou construisent à travers leurs pratiques discursives, une image de soi conciliatrice tout en affirmant leur capacité d'action, voire leur agency dans l'espace social. De fait, Austin considère que parler revient toujours à accomplir une action. Dans son ouvrage *Quand dire, c'est faire*, il distingue trois dimensions de l'acte de parole. Il s'agit de l'acte locutoire (ce qui est dit), l'acte illocutoire (ce que l'on fait en

disant) et l'acte illocutoire (l'effet produit sur l'interlocuteur). Le théoricien des actes de langage affirme non seulement que « *dire quelque chose, c'est faire quelque chose* » (1970 :98) ; il montre aussi que l'énoncé possède une force d'action sociale et interactionnelle. Dans le prolongement de cette théorie, son disciple Searle entend l'acte de langage comme « *l'unité minimale de la communication linguistique.*» (Searle :16) Pour ce dernier, tout énoncé engage une intention du locuteur et une orientation vers l'allocutaire à travers différentes forces illocutoires : assertion, requête, promesse, conseil, déclaration. (Searle : 23-24)

Articulée à l'ethos de médiation dans une posture d'agency féminine, cette approche se manifeste alors à travers des actes illocutoires de conciliation dans l'action et de persuasion. Ce dernier aspect émane de l'argumentation qui, selon Amossy, est inhérente à toute prise de parole. Elle définit cette méthode comme « la tentative de faire adhérer un auditoire à une thèse, à une manière de voir ou de sentir » (Amossy : 34) Ainsi, tout discours oriente les représentations du destinataire en mobilisant des stratégies discursives, énonciatives et relationnelle. Cette perspective repose sur « l'image que le locuteur construit dans son discours pour influencer son allocutaire. » (Amossy :14) L'efficacité argumentative dépend de la crédibilité, de la légitimité et la posture relationnelle que le sujet parlant parvient à instaurer. Cette orientation permet de comprendre comment les figures féminines élaborent une stratégie argumentative fondée sur la conciliation construite à travers des procédés discursifs. Ces choix langagiers traduisent une forme d'action.

Le lien entre pragmatique et argumentation semble évident dans la mesure où toute prise de parole constitue à la fois une action sur autrui et une tentative d'orienter des représentations de l'auditoire. En ce sens, le sujet féminin mobilise les mécanismes énonciatifs, les actes de langage d'une part et les procédés de persuasion d'autre part pour agir sur son

interlocuteur tout en préservant l'équilibre relationnel. Sous cet angle, l'agency se manifeste par la capacité du sujet féminin à agir sur les rapports sociaux et sur les décisions collectives grâce à une parole pacificatrice. Elle se manifeste précisément dans cette capacité à transformer le discours en pouvoir d'action sociale. L'ethos de médiation apparaît ainsi comme une forme de puissance discursive où la pragmatique fournit les moyens interactionnels de l'action et où l'argumentation assure l'efficacité persuasive de cette parole.

Trois axes de réflexions structureront la trame de ce travail. Le premier s'articulera sur la notion d'agency. Le second analysera les procédés énonciatifs, les actes de langage et les marqueurs argumentatifs mobilisés par les personnages féminins chez Mariama Bâ et Régina Yaou afin de construire une image de soi conciliatrice. Le troisième axe mettra en exergue comment le personnage féminin fonctionne comme une instance de médiation dans l'expression de l'agency féminine.

1. La notion d'agency dans la construction de l'ethos de médiation

La notion d'agency (ou agentivité) dans la construction de l'ethos de médiation renvoie à la capacité du sujet parlant et dans le cas de notre étude, de la femme dans les discours littéraires africains, à se présenter comme une actrice capable d'agir sur les relations sociales, les conflits ou les tensions. Dans cette perspective, l'agency ne signifie pas uniquement une résistance frontale au pouvoir patriarcal ; elle désigne aussi la faculté de produire un discours orienté vers la régulation sociale et la transformation des rapports humains. Cette posture s'inscrit dans la construction d'un ethos particulier : celui d'un sujet raisonnable et diplomate capable d'agir ou influencer son allocutaire. En ce sens, dans un ethos de médiation, le personnage féminin construit une image de soi fondée sur la

modération, l'écoute et la recherche d'équilibre. L'agency intervient alors comme la capacité du sujet à utiliser ces ressources discursives pour orienter les comportements et agir sur autrui. Dans cette logique, le discours médiateur constitue une action. Conseiller, apaiser, concilier ou reformuler sont des actes de langage qui traduisent l'agentivité du sujet parlant dans le discours. La femme médiatrice exerce donc un pouvoir discursif à travers des stratégies énonciatives, des actes de langage directs et indirects, les connecteurs argumentatifs.

2. Les procédés énonciatifs

Les procédés énonciatifs correspondent aux marques linguistiques qui révèlent la présence du sujet énonciateur dans l'activité discursive et manifestent sa subjectivité. Selon Kerbrat, l'énonciation est définie comme l'étude des traces de l'inscription du locuteur dans le discours. À ce propos, elle note que « *Nous considérons comme faits énonciatifs les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé.* » (Kerbrat :31) Au nombre des procédés énonciatifs figurent les déictiques qui, selon la même auteure, sont « *des unités linguistiques dont le fonctionnement sémantique implique une prise en considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication.* » (Kerbrat : 36)

L'interprétation de ces unités dépend de la situation d'énonciation. Dès lors, les déictiques ancrent l'énoncé dans une situation précise de parole. Dans une analyse pragmatique ou argumentative, les procédés énonciatifs permettent d'étudier l'ethos dans une posture de conciliation corrélée à l'agency féminine.

2.1. Le recours aux déictiques

2.1.1. Les marqueurs d'adresse

Les marqueurs d'adresse sont des formes par lesquelles l'usager langagier interpelle explicitement ou non son partenaire de communication tout en construisant avec lui une relation intersubjective. La présence des interlocuteurs engagés dans l'échange verbal est manifeste dans l'énoncé.

« Si, **tu réfléchis et te rends compte** que **nous** avons **tous intérêt** à trouver un compromis, **je suis à ta disposition** pour **te** faire part des modalités que j'ai prévues pour cela. Car, **je te** le répète, papa Mensah, il n'y a pas d'autre issue honorable pour **nous tous**. » Le prix de la révolte, P. 161.

Dans cet extrait, les marqueurs d'adresse jouent un rôle essentiel dans la construction d'un ethos de médiation articulé à une agnecy féminine discursive. Deux principaux marqueurs apparaissent. Il s'agit du pronom personnel « tu » et l'apostrophe nominale « papa Mensah ». Dans l'énoncé « si, tu réfléchis et te rends compte ... » le pronom de la deuxième personne du singulier constitue un marqueur énonciatif d'interpellation directe de l'allocutaire. Il implique une relation dialogique de proximité dans la mesure où il installe une interaction personnelle orientée vers d'autres discours. Cependant, contrairement à une injonction brutale, la structure conditionnelle « si tu réfléchis » atténue la pression discursive. Le pronom fonctionne ainsi dans une logique d'échange, de persuasion et de coopération.

Par ailleurs, le pronom personnel fonctionne comme un outil de médiation en ce sens que la locutrice n'impose pas son point de vue de manière autoritaire. La structure conditionnelle corrélée au pronom personnel invite le partenaire discursif à la réflexion en lui laissant une marge d'adhésion dans le but de négocier sa compréhension. Cela construit un ethos de médiation fondé sur l'écoute et le dialogue.

De plus, le pronom personnel apparaît comme un indice d'agency féminine. De fait, à travers cette interpellation, la femme prend l'initiative du débat en orientant le raisonnement de « papa Mensah » et tente d'influencer sa décision. Cette référence nominale, mieux cette apostrophe constitue l'un des marqueurs d'adresse qui met en évidence l'ethos de médiation à deux niveaux.

D'une part, le terme « papa » fonctionne comme un marqueur de respect social. Dans cette perspective, l'expression renvoie à la hiérarchie générationnelle impliquant le respect des normes communautaires. Même dans le désaccord, le personnage féminin maintient les codes relationnels. L'usage de l'apostrophe atténue la confrontation argumentative, au lieu de discréditer son interlocuteur, la locutrice conserve une forme de courtoisie relationnelle. Cette stratégie protège non seulement la face de l'interlocuteur en réduisant les tensions, en facilitant de facto l'adhésion. L'ethos projeté est celui d'une femme mesurée, respectueuse et médiatrice.

D'autre part, l'apostrophe montre en filigrane une agency féminine non conflictuelle qui ne passe pas dans ce contexte par la rupture, la domination ou l'agressivité verbale. Bien au contraire, la femme agit et négocie sa position de façon diplomatique à l'intérieur des normes sociales en épousant une posture relationnelle. La quête d'adhésion est renforcée par les pronoms inclusifs « nous », « pour nous tous ». Ces marqueurs d'adresse favorisent une logique de communauté, d'entente et non de confrontation. Les désignations allocutives en tant que procédés énonciatifs révèlent une agency féminine discursive dans la mesure où la locutrice exerce un pouvoir d'influence grâce à une parole conciliante et persuasive.

2.1.2. Les marqueurs temporels et spatiaux

Les marqueurs temporels et spatiaux sont des embrayeurs qui permettent au locuteur d'inscrire son discours

dans un cadre précis et de construire une relation avec l'allocutaire. Tandis que les unités temporelles renvoient au moment de l'énonciation telles « maintenant » ; les unités spatiales indiquent la localisation du locuteur ou des référents dans l'espace notamment « ici ». Dans une analyse articulée à l'ethos de conciliation, ces marqueurs participent à la construction d'une image discursive du sujet parlant comme acteur du rapprochement. C'est ce que montrent les énoncés ci-dessous.

« Des caractères différents requièrent des méthodes de redressement différentes. De la rudesse **ici**, de la compréhension **là** » Une si longue lettre, P. 148.

« Grand-père les héritiers de mon oncle Koffi, ce sont ses enfants. Et ceci en vertu de la loi...**maintenant** c'est la loi des Blancs qui est appliquée parce que choisie par notre Assemblée Nationale et nos dirigeants ...Les données du problème ont changé [...] Cela fait dix ans qu'elle lutte pour vous faire fléchir, vous faire comprendre que la seule solution à ce problème, c'est un compromis, qu'il n'y a pas d'autres alternatives. Un compromis entre la loi des Blancs que nous ne pouvons copier bêtement et nos coutumes dont nous ne saurions faire fi complètement. » Le prix de la révolte, P.189.

Les énoncés mentionnés supra font apparaître trois occurrences de déictiques, il s'agit de « ici », « là » et « maintenant ». Les deux premiers sont des déictiques qui ne renvoient pas uniquement à l'espace physique mais ont une valeur discursive. Mis en corrélation à l'ethos de conciliation, les déictiques opposent deux attitudes selon les contextes : « De la rudesse ici, de la compréhension là ». La locutrice s'inscrit dans une logique d'adaptation tout en montrant qu'il ne faut pas appliquer une méthode unique. Cette posture construit un ethos de médiation, voire de prudence. Le couple « ici » et « là » dénote également une modulation comportementale. Cette

flexibilité stratégique dénote que la locutrice apparaît comme quelqu'un qui sait non seulement négocier mais aussi doser autorité et empathie. La projection d'image de conciliation repose ainsi sur cette capacité d'ajustement.

L'énoncé montre par ailleurs une femme qui analyse des caractères suggérant une prise de décision. Le déictique « ici » désigne implicitement un contexte nécessitant la fermeté et « là » un contexte différent appelant la compréhension. Le personnage féminin exerce à ce titre une compétence décisionnelle. En clair, les déictiques ne servent pas seulement à localiser mais à montrer une capacité de réflexion féminine. L'ancrage de ces unités peut servir à réduire les distances symboliques entre les interlocuteurs et à instaurer un espace commun de dialogue. Ils organisent une stratégie discursive tout en construisant une image de sujet féminin capable de médiation et d'adaptation. Ces unités linguistiques participent pleinement à une agency féminine fondée sur la maîtrise des situations sociales.

Dans le second énoncé, le déictique temporel « maintenant » se présente comme un marqueur énonciatif important dans la construction d'une agency féminine. Il inscrit le discours dans une temporalité nouvelle en marquant une rupture entre un « avant » régi par la tradition et un « présent » dominé par une nouvelle organisation juridique et sociale. L'énoncé propositionnel « ...maintenant c'est la loi des Blancs qui est appliquée... » met en relief une reconstruction sociale dans la pratique discursive où l'adverbe de temps fonctionne comme un opérateur de transition historique et idéologique. Il actualise le changement des normes collectives et sert d'argument pour justifier la nécessité d'un compromis. Pour ce faire, la locutrice oppose implicitement deux temporalités : le passé traditionnel et le présent postcolonial marqué par l'institutionnalisation d'un droit moderne.

Cette articulation participe à la construction d'un ethos de médiation en ce sens que le personnage féminin ne rejette ni totalement la tradition ni complètement la modernité. Bien au contraire, il cherche à instaurer une position intermédiaire et conciliatrice « Un compromis entre la loi des Blancs [...] et nos coutumes. » Le déictique implique une valeur argumentative qui prépare l'idée qu'un ajustement des pratiques sociales est devenu nécessaire. Il révèle également une prise de position active. La locutrice défend ici une posture conciliatrice en reformulant le conflit et propose une issue pragmatique. Le déictique manifeste donc une conscience historique et une capacité d'action discursive.

Les marqueurs temporels et spatiaux ne sont pas de simples repères référentiels, ils participent pleinement à la subjectivité énonciative. Ils contribuent dans une perspective pragmatique à construire un ethos de conciliation tout en manifestant l'agency du sujet parlant féminin à travers la gestion du temps, de l'espace et des relations intersubjectives.

3- Les actes de langage

Dans la perspective pragmatique, l'usage de la parole consiste à accomplir des actes. Ainsi, Kerbrat dans son ouvrage intitulé *Les actes de langage dans le discours* postule que « *les paroles sont aussi des actions : dire, [...] c'est aussi faire, c'est-à-dire tenter d'agir sur son interlocuteur, voire sur le monde environnant. Au lieu d'opposer comme on le fait souvent la parole et l'action, il convient de considérer que la parole elle-même est une forme d'action* ». (Kerbrat : 1) Le langage devient une pratique sociale et interactionnelle. En accomplissant l'acte de langage, le sujet parlant s'inscrit dans une certaine posture et assigne un rôle à l'allocutaire. Ainsi, il peut poser des actes en disant directement ou indirectement.

3.1. Actes de langage directs

Les actes de langage directs sont des actes dont la forme grammaticale correspond explicitement à l'intention du locuteur. En ce sens, il exprime directement ce qu'il veut faire par la parole.

« **Je me demande** ce que nous pourrions encore nous dire qui ne l'ait déjà été. Pense-t-il qu'il pourrait, à grand renforts de cadeaux, m'arracher mon consentement ? [...] Manzan, avant de te marier, **je te conseille** vivement, **informe-toi** des antécédents matrimoniaux des membres de ta future belle-famille » La révolte d'Affiba, P.87.

Dans cet énoncé, la locutrice prend explicitement la parole pour exprimer ses pensées. Ainsi, lorsqu'elle déclare en disant « Je me demande ce que nous pourrions encore nous dire... », elle pose un acte expressif direct. L'usage du verbe pronominal à la première personne du singulier de l'indicatif à la voix active est la manifestation du performatif. L'acte exprime un état réflexif et prend en charge l'énonciation. L'interrogation indirecte manifeste une certaine lassitude de la part du personnage féminin et une distance émotionnelle.

En outre, les propos du sujet parlant impliquent un acte directif direct par l'énoncé performatif « je te conseille ». Ici, le verbe nomme directement l'acte accompli dans la mesure où dire, c'est aussi conseiller. Le marqueur adverbial « vivement » renforce la force illocutoire du conseil. La femme accomplit l'action de conseiller au moment même où elle parle. L'acte directif est de plus marqué par l'impératif direct « informe-toi » qui montre en filigrane que l'usager de la parole cherche explicitement à orienter le comportement de « Manzan ». Malgré la souffrance conjugale évoquée, le personnage féminin, au lieu d'accuser frontalement, réfléchit, problématise en verbalisant son désarroi. Elle transforme son expérience personnelle en un accompagnement, un enseignement. L'ethos de conciliation apparaît donc dans cette volonté d'aider, de

prévenir et de guider. L'agency se manifeste par la capacité de la locutrice à analyser sa situation conjugale tout en refusant la manipulation et en produisant un jugement. La femme n'est pas objet du discours mais sujet interprétant qui se présente comme capable de transmettre un savoir à ses paires.

3.1. Actes de langage indirects

Contrairement aux actes de langage directs, les actes de langage indirects sont « *accomplis au moyen d'un énoncé contenant une autre forme associée conventionnellement à un autre acte que celui qu'ils visent à accomplir.* » (Martin Riegel : 987) Il existe dès lors un décalage entre la structure grammaticale apparente de l'énoncé et l'acte pragmatique effectivement accompli. Cette indirectivité permet de favoriser des stratégies discursives de médiation et de persuasion. C'est ce que montre l'énoncé.

« Avant Ouleymatou, Mireille ! **Si tu avais épousé Ouleymatou, nous ne serions pas ici aujourd'hui à en débattre.** Elle attend que tu sois marié pour s'accrocher ! Quel cinéma ! Son attitude est indigne de la femme de ce siècle. Les femmes doivent être solidaires. » Un chant écarlate, P. 243.

Cet énoncé construit l'ethos de médiation et l'agency féminine à travers une formulation indirecte marquée par le trope illocutoire d'une part et l'allusion d'autre part. Le premier acte de langage est mis en œuvre par la structure hypothétique « si tu avais épousé... ». Ce marqueur linguistique de l'indirectivité permet à la locutrice d'atténuer une accusation directe tout en produisant un reproche implicite. Grammaticalement, il s'agit d'une proposition conditionnelle montrant que celui à qui la locutrice s'adresse a manqué d'accomplir un acte dans le passé et qui le rattrape au moment de l'énonciation. Cette posture permet au sujet énonciateur d'exprimer indirectement une remise en cause du choix marital.

Le second acte indirect est fondé sur l'allusion à l'échec conjugal. Cet aspect est apparent dans la proposition principale « nous ne serions pas ici aujourd'hui à en débattre ». Cette formulation fonctionne comme une allusion implicite à la crise conjugale, au conflit culturel et affectif de la relation de l'allocataire. L'expression verbale « débattre » atténue indirectement la gravité du conflit. Ainsi, la locutrice utilise une formulation neutre et argumentative pour éviter de nommer explicitement, la souffrance et la désillusion de la situation vécue dans le foyer du partenaire de communication. L'usage du verbe infinitif constitue un euphémisme discursif remplaçant des termes plus violents comme « se déchirer », « échouer », voire « souffrir ». Cette posture reste donc médiatrice malgré la critique implicite. Cela participe à la construction de l'ethos de médiation. La prise de parole du personnage féminin agit par la suggestion, l'allusion à travers l'usage de reformulation indirecte des responsabilités. Dans cette perspective, l'ethos de médiation se manifeste dans le recours à l'implicite plutôt qu'à l'affrontement brutal. L'agency féminine apparaît ici dans la capacité de la locutrice d'interpréter la situation tout en essayant d'influencer l'interlocuteur par une parole stratégiquement indirecte.

4. Les marqueurs argumentatifs

Les marqueurs argumentatifs désignent l'ensemble des unités linguistiques qui assurent l'organisation logique, relationnelle et persuasive du discours d'afin d'orienter l'interprétation de l'allocataire et de soutenir une prise de position. Ces marqueurs tels que « mais » et « donc » permettent au locuteur d'établir des relations d'opposition, de justification entre les énoncés. Ils structurent ainsi la dynamique argumentative de la pratique langagière. Dans le cadre de l'ethos de médiation, ces unités participent à la construction d'une

image fondée sur la conciliation et la maîtrise de la parole. Corrélés à l'agency féminine, ils traduisent également la capacité des femmes à intervenir activement dans l'échange verbal et à orienter le raisonnement collectif. Par leur usage stratégique, ils révèlent une subjectivité féminine capable d'influencer, de persuader.

4.1. Les marqueurs d'opposition

Les marqueurs d'opposition sont des unités linguistiques qui servent à exprimer un contraste, voire une réfutation entre deux énoncés ou deux orientations argumentatives. Dans les pratiques discursives, les divergences de point de vue sont ordinairement manifestées par l'usage de « mais ». C'est ce que révèle l'énoncé ci-dessous.

« J'entends le pas de Daba. Elle revient du lycée Blaise Diagne où elle a répondu à ma place à une convocation. Conflit entre Mawdo Fall, mon fils et son professeur de philosophie. [...] Ce heurt, que Bada va colmater est le troisième en six mois de cours. [...] Daba était prête à dire vertement son fait au professeur. **Mais** je l'ai tempérée. La vie est un éternel compromis. » Une si longue lettre, P.140-141.

L'énoncé met en scène une locutrice qui intervient activement dans la gestion d'un conflit grâce à la parole, et à la régulation relationnelle. Ici, le connecteur « mais » joue un rôle central dans la construction de l'ethos de médiation. De fait, dans les énoncés propositionnels « Daba était prête à dire vertement son fait au professeur. Mais je l'ai tempérée. », le connecteur adversatif introduit une valeur d'opposition entre la confrontation directe et la médiation conciliatrice. Il inverse ou réoriente l'orientation argumentative du premier segment de l'énoncé. Ainsi, deux attitudes discursives contraires apparaissent clairement, l'une antérieure et l'autre postérieure au marqueur. En ce sens, avant « mais » le personnage féminin dont

il est question était en colère, ce qui implique l'affrontement et sa réaction impulsive. Après le « mais », la locutrice dans une posture de modération, de contrôle et de négociation tente d'infléchir la position de « Bada ». Le connecteur marque donc un basculement argumentatif vers la conciliation. Cet état de fait est soutenu par le lexique du compromis « La vie est un éternel compromis ». Le substantif « compromis » exprime la conciliation, l'ajustement et la coexistence des différences. Au-delà de sa valeur d'opposition, il réorganise la signification globale de l'énoncé en valorisant en filigrane, la retenue, la sagesse et la diplomatie. Sous cet angle, il permet de transformer une logique de confrontation en logique de négociation.

Par ailleurs, le connecteur apparaît comme un révélateur de l'agency féminine entendu qu'il met en évidence une action féminine fondée non sur la violence verbale mais sur la maîtrise de soi, l'intelligence ou la compétence relationnelle. En témoigne le verbe « tempérer » qui traduit l'apaisement, la maîtrise des émotions. Le personnage féminin, présenté comme un sujet modéré exerce un pouvoir d'action discursif en orientant la situation à travers une influence sur son allocutaire. En clair, le connecteur argumentatif est mis en valeur en opposant une confrontation impulsive incarnée par « Bada » à la posture conciliatrice de la narratrice.

4.2. Les marqueurs de causalité

En analyse du discours, les marqueurs de causalité permettent au locuteur de motiver sa position ou d'expliquer une prise de parole. Parmi eux, figure « car » qui constitue un outil dans la construction d'une image de soi conciliatrice. En expliquant, la femme se présente comme un sujet de raison. C'est ce que dénote cet extrait.

« Ne pas priver l'enfant de son père est un argument fragile **car** lorsque l'on se marie, l'enfant n'existe pas. L'enfant doit raffermir les liens du couple. Il doit être une soudure.

Seul, il n’emplit pas le cœur d’une épouse. Seul, il ne comble pas un homme. Trait d’union ? Oui ! » Un chant écarlate, P.280.

Dans cet énoncé, le marqueur de causalité introduit une justification argumentative qui sert à expliquer, démontrer et légitimer la thèse avancée par le personnage féminin. Le postulat mis en avant est « Ne pas priver l’enfant de son père est un argument fragile ». La justification de ce point de vue est introduite par l’opérateur grammatical « car », conjonction de coordination qui permet au sujet parlant de remettre en question une justification sociale fréquente, celle de maintenir par tous les moyens un couple pour l’enfant. Cette unité linguistique permet donc d’établir un raisonnement logique tout en renforçant la crédibilité de la parole féminine. Elle participe à l’éthos de médiation en ce sens qu’elle privilégie l’explication plutôt que l’affrontement en favorisant la persuasion. Ainsi, l’agency féminine apparaît dans la capacité à argumenter en déconstruisant les croyances sociales et à produire une réflexion autonome sur le couple et la parentalité. La femme devient dès lors un sujet capable de penser par lui-même et acteur discursif du changement social. L’indicateur de relation causale implique une valeur argumentative en introduisant la justification logique qui remet en question les convictions collectives selon lesquelles l’enfant suffirait à maintenir l’unité conjugale.

En définitive, les marqueurs argumentatifs peuvent être entendus comme des procédés linguistiques et énonciatifs qui organisent les relations logiques du discours et orientent l’argumentation. Ils constituent des instruments discursifs par lesquels le personnage féminin construit une posture conciliatrice tout en affirmant sa capacité d’action et d’influence dans l’espace interactionnel.

5- Le personnage féminin comme instance de médiation dans l'expression de l'agency féminine

Le personnage féminin apparaît dans le discours comme une véritable instance de médiation dans l'expression de l'agency féminine. La parole des femmes ne se réduit ni à une posture de soumission silencieuse ni à une logique de confrontation radicale. La médiation se construit plutôt dans un espace verbal de négociation, de régulation sociale. Les personnages assument une fonction médiatrice en intervenant dans les conflits familiaux, conjugaux et sociaux à travers des stratégies discursives fondées sur le compromis, la persuasion, l'atténuation, la rationalisation des tensions. Ainsi, les expressions de compromis, de solidarité féminine traduisent une volonté constante de maintenir le lien malgré les divergences idéologiques, affectives ou culturelles. La médiation devient alors un mode de gestion des rapports humains permettant d'éviter la rupture entre tradition et modernité, individu et communauté, hommes et femmes. Cette position se manifeste également dans le recours fréquent aux actes de langage indirects. En ce sens, les personnages féminins privilégient ordinairement les conseils implicites, les allusions. Ces procédés pragmatiques permettent aux femmes d'exercer une influence sans agressivité explicite, tout en préservant l'équilibre interactionnel. L'indirectivité devient alors une stratégie discursive de médiation.

Dans cette dynamique, l'agency féminine se construit comme une capacité d'action exercée dans et par le discours. Les femmes prennent la parole pour défendre leur dignité, contester certaines normes patriarcales, réorienter les comportements sociaux et promouvoir les valeurs de solidarité et de justice. Elles apparaissent comme des sujets discursifs capables d'analyser les situations quelque fois complexes, de produire des contre - discours et reformuler les représentations collectives.

L'agency se manifeste de ce point de vue dans la maîtrise des stratégies relationnelles et argumentatives.

Chez les auteures comme Mariama Bâ et Régina Yaou, le personnage féminin construit de nouvelles identités féminines en projetant une figure de régulation sociale. Par la parole, la femme agit comme médiatrice entre les générations, entre les systèmes de valeurs et entre les individus en conflit. Cette médiation n'annule pas la contestation. Elle constitue au contraire une modalité spécifique de résistance féminine fondée sur la compétence discursive, la persuasion et la négociation. Ainsi, l'interprétation globale des énoncés révèle que le personnage féminin incarne une agency médiatrice, à savoir, la capacité d'action qui s'exerce par une parole stratégique visant à transformer progressivement les rapports sociaux et les représentations du féminin dans les sociétés africaines postcoloniales.

Conclusion

L'analyse de l'ethos de médiation articulée à l'agency féminine dans les œuvres de Mariama Bâ et Régina Yaou a permis de mettre en évidence la manière dont les personnages féminins investissent le discours comme espace d'action, de transformation sociale. À travers les procédés discursifs mobilisés dans les œuvres des écrivaines, les femmes apparaissent non comme des figures passives enfermées dans une posture victimaire, mais comme des sujets capables d'influencer les rapports sociaux grâce à une parole médiatrice et stratégiquement orientée. L'étude a montré que l'ethos de médiation se construit à travers un ensemble de procédés énonciatifs, pragmatiques et argumentatifs qui favorisent la régulation des tensions et la préservation du lien social. L'articulation de ces perspectives montre que l'agency féminine chez les auteures s'exprime à travers une parole diplomatique

qui, loin de traduire une posture d'assujettissement, constitue une stratégie discursive d'affirmation de soi et de transformation sociale. Ces modes de construction du discours permettent à la fois d'éviter la confrontation et d'orienter l'adhésion de l'interlocuteur. La parole féminine se présente alors comme un instrument de régulation capable de concilier des positions opposées. Par ailleurs, l'étude de l'agency féminine a montré que celle-ci ne se limite pas à une opposition frontale au système patriarcal. Chez Mariama Bâ et Régina Yaou, l'agency se manifeste souvent dans des formes subtiles de résistance et de réappropriation du pouvoir discursif. La médiation apparaît ainsi non comme un signe de faiblesse ou de résignation, mais comme une modalité spécifique d'action sociale et symbolique. À travers une parole conciliatrice, les femmes deviennent des agents de transformation capables de réorganiser les rapports sociaux par la persuasion, la réflexion critique et la négociation. En définitive, cette étude montre que l'ethos de médiation ou de conciliation constitue chez ces auteures, une forme particulière d'expression de l'agency féminine. Les stratégies discursives des sujets parlants féminins révèlent une capacité à agir dans les espaces de tension sociale tout en maintenant des logiques de cohésion communautaire corrélées à une posture de conformité. La parole féminine constitue de ce point de vue comme un lieu de résistance, de régulation et de reconstruction symbolique des identités féminines dans les sociétés africaines contemporaines.

Cette étude présente un intérêt en ce sens qu'elle montre en filigrane les stratégies discursives à travers lesquelles les locutrices élaborent un ethos de conciliation tout en exerçant leur agency. En articulant les approches pragmatique et argumentative, elle propose des outils d'analyses nécessaires pour l'étude du discours littéraire et de la projection de l'image de soi féminine dans les œuvres africaines subsahariennes. Elle contribue par ailleurs à une meilleure compréhension des formes d'affirmation féminine aux dynamiques sociales dans les

contextes africains tout en contribuant à la valorisation des ethè de la femme. Dans cette mesure les sujets parlants privilégient les postures de médiation, de dialogue et d'argumentation comme des leviers d'influence et de transformation des rapports sociaux.

Références bibliographiques

AMOSSY Ruth, 2016, *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris.

AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Seuil, Paris.

BÂ Mariama, 1979, *Une si longue lettre*, Nouvelles Éditions Africaines Africaine, Dakar.

BÂ Mariama, 1982, *Un chant écarlate*, Editions les Prouesses, Dakar.

GIDDENS Anthony, 1987, *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, PUF, Paris.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1980, *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2001, *Les actes de langage dans le discours*, Nathan, Paris.

RIEGEL Martin et alii, 2009, *Grammaire méthodique du français*, Paris, 4^e Edition PUF, Paris.

SEARLE John, 1972, *Les actes de langage*, Hermann, Paris.

YAOU Régina, 2017, *La révolte d'Affiba*, NEI/ CEDA, 3^e Edition, Abidjan.

YAOU Régina, 20215, *Le prix de la révolte*, NEI/CEDA, Abidjan.